



République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLE LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/23

Objet de la délibération
Constitution des commissions

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN David

Objet de la délibération : Constitution des commissions

Conformément à l'article L 2121-22 du CGCT, le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par l'adjoint référent. Aussi, je vous propose de créer 5 commissions municipales ayant un rôle consultatif et donnent un avis sur les affaires relevant de leur domaine de compétence.

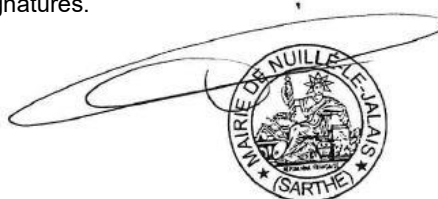
Mme le Maire propose de mettre en place les commissions ci-dessous:

- Commission Animation
- Commission Voirie / Travaux / Urbanisme
- Commission Communication
- Commission Intergénérationnelle
- Commission Finance

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de créer les 5 commissions ci-dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/24

Objet de la délibération
Composition des commissions

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) avant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN David

Objet de la délibération : Composition des commissions

Après avoir rappelé le rôle des commissions,
Mme le Maire indique à l'assemblée que chaque commission aura pour référent un adjoint,
Mme le Maire rappelle qu'elle sera titulaire de droit dans chacune des commissions.

Mme le Maire propose à l'assemblée de faire la composition des commissions

Mme le Maire propose de composer les commissions ;

Le conseil municipal décide de composer les commissions comme suit:

– **COMMISSION ANIMATION :**

Référent : Adeline Normand

- o Mme Berthoud
- o Mr Cophignon
- o Mr Levêque
- o Mr Tellier
- o Mme Bruneau
- o Mr Dussart
- o Mme Paux

– **COMMISSION VOIRIE / TRAVAUX / URBANISME :**

Référent : Roland Tellier/ David Ozan

- o Mr Bureau
- o Mr Vilfour
- o Mme Derouineau
- o Mme Normand

– **COMMISSION COMMUNICATION :**

Référent : Virginie Guilmain

- o Mme Bruneau
- o Mr Dussart
- o Mr Ozan
- o Mme Paux

– **COMMISSION INTERGENERATIONNELLE :**

Référent : Virginie Guilmain

- o Mme Berthoud

– **COMMISSION FINANCE :**

Référent : Claudine Ozan

- o Mme Normand
- o Mr Tellier
- o Mme Guilmain
- o Mr Ozan
- o Mr Cophignon
- o Mr Levêque
- o Mr Vilfour
- o Mme Derouineau

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/25

Objet de la délibération
Election CCAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Election CCAS

Vu le code général des collectivités territoriales,

Le Conseil municipal décide de fixer le nombre de ses membres élus à huit et le nombre de membres nommés par le Maire à huit.

Le Maire est président de droit.

Considérant que le conseil municipal doit procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection des membres,

Proposition des membres :

- Mr Ozan
- Mr Vilfour
- Mr Dussart
- Mme Bruneau
- Mme Beaufils
- Mme Berthoud
- Mme Derouineau
- Mme Normand

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins : 12

À déduire *bulletins blancs ou nul* : ...0.....

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 12

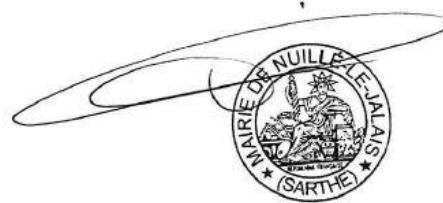
Majorité absolue : 7

Ont obtenu au premier tour :

Mr Ozan 12 voix (douze voix)
Mr Vilfour 12 voix (douze voix)
Mr Dusart 12 voix (douze voix)
Mme Bruneau 12 voix (douze voix)
Mme Beaufiles 12 voix (douze voix)
Mme Berthoud 12 voix (douze voix)
Mme Derouineau 12 voix (douze voix)
Mme Normand 12 voix (douze voix)

L'ensemble des membres sont donc élus membres de la commission
CCAS, à l'unanimité des membres présents

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/26

Objet de la délibération
Délégués communautaires

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlene, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégués communautaires

Vu les élections municipales du 15 mars 2026

VU la répartition des sièges de la Communauté de Commune du Gesnois Bilurien

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de nommer en tant que délégués:

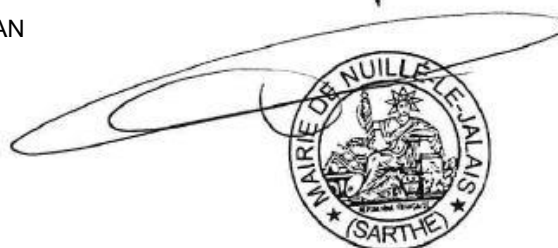
Titulaire

- Mme OZAN Claudine, maire, 9 rue des Genêts 72370 Nuillé le Jalais née le 29/07/1986

Suppléant

- Mme NORMAND Adeline, 21 rue du Sablon 72370 Nuille le Jalais née le 18/03/1982

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/27

Objet de la délibération
Délégués SIVOS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégués SIVOS

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026
Vu les statuts du SIVOS,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants

Les délégués élus sont :

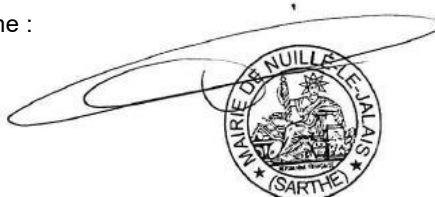
Titulaires

- Mme OZAN Claudine 9 rue des Genêts Nuillé le Jalais - 29/07/1986
- Mme BRUNEAU Valérie La pie qui couette Nuillé le jalais - 06/12/1981

Suppléants :

- Mme NORMAND Adeline 21 rue du Sablon Nuillé le Jalais - 18/03/2026
- Mme GUILMAIN Virginie 20 Ter rue du Rougerai Nuillé le Jalais - 04/12/1979

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/28

Objet de la délibération
Délégués du Perche Sarthois

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, , TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

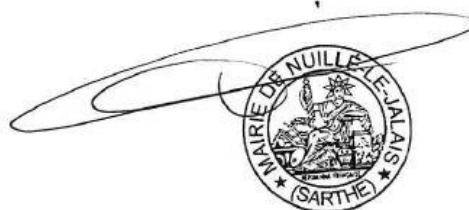
A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégués du Perche Sarthois

Vu les élections municipales du 15 mars 2026
Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire au Perche Sarthois,
Le conseil municipal décide à l'unanimité de nommer en tant que délégué titulaire :

- Mr Bureau Joël 72370 4 rue du Rougerai- Nuillé le Jalais né le 08/08/1952

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLE LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/29

Objet de la délibération
Commission Electorale

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, POTTIER Victorien, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Commission Electorale

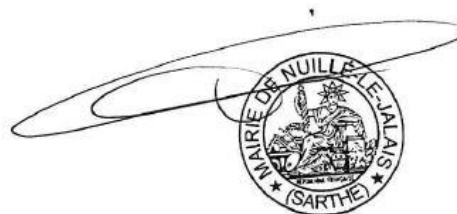
Vu la loi du 1er/08/2016 transférant au Maire la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et les radiations des électeurs
Vu l'obligation de la mise en place d'une commission électorale charger de contrôler a posteriori les décisions du maire en ce qui concerne les inscriptions, les radiations et de veiller à la régularité des listes électorales.

Vu le nombre d'habitant de la commune inférieur à 1000,
Madame le maire informe le conseil qu'il est nécessaire de nommé deux conseillers municipaux (1 titulaire et 1suppléant)

Après délibération l'assemblée décide à l'unanimité de nommer

- en tant que titulaire
 - Mr BUREAU Joël
- en tant que suppléant
 - Mr COPHIGNON Bruno

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/30

Objet de la délibération
Délégué SIAEP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégué SIAEP

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026
VU les statuts du SIAEP DU JALAIS,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Les délégués élus sont :

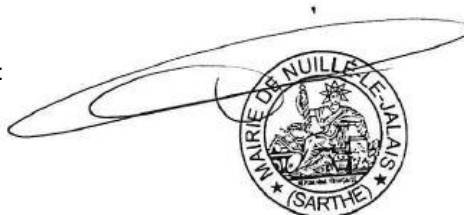
Titulaires

- M TELLIER Roland 15 rue de Bel air Nuillé le Jalais né le 22/05/1952

Suppléant :

- M BUREAU Joël 4 rue du Rougerai 72370 Nuillé le Jalais né le 08/08/1952

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/30

Objet de la délibération
Délégué SIAEP

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégué SIAEP

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026
VU les statuts du SIAEP DU JALAIS,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection de deux délégués titulaires et deux délégués suppléants,

Les délégués élus sont :

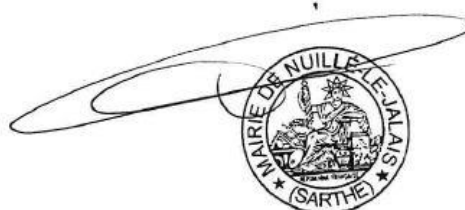
Titulaires

- M TELLIER Roland 15 rue de Bel air Nuillé le Jalais né le 22/05/1952
- M BUREAU Joël 4 rue du Rougerai 72370 Nuillé le Jalais né le 08/08/1952

Suppléant :

- Mme OZAN Claudine 9 rue des Genêts Nuillé le Jalais née le 29/07/1986
- Mme NORMAND Adeline 21 rue du sablon Nuillé le Jalais née le 18/03/198

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/31

Objet de la délibération
Délégués Dué et Narais

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégués Dué et Narais

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026
Vu les statuts du Syndicat du Dué et Du Narais,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant,

Les délégués élus sont :

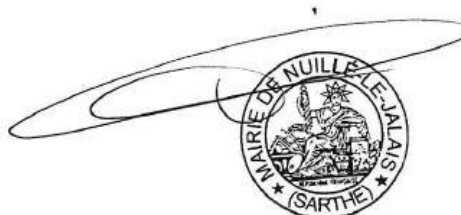
Titulaire

- M TELLIER Roland 15 rue de Bel air Nuillé le Jalais né le 22/05/1952

Suppléante :

- M BUREAU Joël 4 rue du Rougerai 72370 Nuillé le Jalais né le 08/08/1952

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLE LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/32

Objet de la délibération
Délégués Centre social

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégués Centre social

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026
VU les statuts du centre Social,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection un délégué titulaire et un délégué suppléant,

Les délégués élus sont :

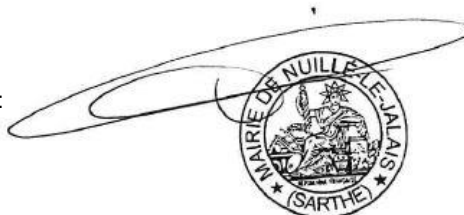
Titulaires

- Mme DEROUINEAU Isabelle 4 la grande oisellerie 72370 Nuillé le Jalais née le 13/02/1967

Suppléant :

- Mme Bruneau Valérie La pie qui couette 72370 Nuillé le Jalais née le 06/12/1981

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/32

Objet de la délibération
Délégués Centre social

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégué Centre social

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026
VU les statuts du centre Social,

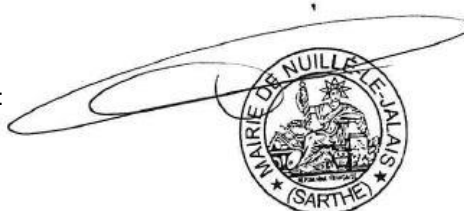
Considérant qu'il convient de procéder à l'élection un délégué titulaire,

Les délégués élus sont :

Titulaires

- Mme DEROUINEAU Isabelle 4 la grande oisellerie 72370 Nuillé le Jalais née le 13/02/1967

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/33

Objet de la délibération
Délégués CNAS

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, POTTIER Victorien, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEAUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégués CNAS

Le conseil municipal,

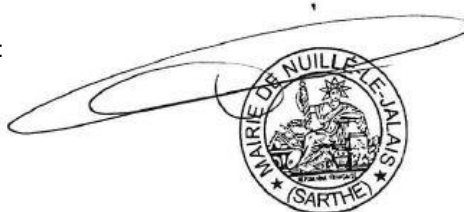
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu les élections municipales du 15 mars 2026

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un délégué au CNAS,

Le délégué élu est :

- Mme BRUNEAU Valérie La Pie qui couette 72370 Nuillé le jalais née le 6/12/1981

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLE LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/34

Objet de la délibération
Délégué DPD-Délégué à la Protection des Données

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Délégué DPD-Délégué à la Protection des Données

Vu l'Article 37 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) portant sur la désignation d'un délégué à la protection des données (DPD) ;

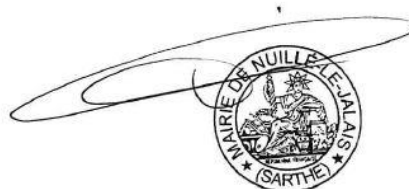
Vu les Articles 38 et 39 du Règlement Européen Général sur la Protection des Données personnelles (RGPD) portant sur les fonctions et missions du délégué à la protection des données (DPD)

CONSIDERANT la nécessité de nommer un délégué à la protection des données (DPD),

Mme le Maire propose au conseil municipal de nommer un délégué DPD

Après délibération,
le conseil municipal décide de nommer en tant que délégué DPD:
- Mr OZAN David

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/35

Objet de la délibération
Réfèrent ATESART

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité
Pour : 15
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Référénts ATESART

Le conseil municipal de Nuillé le Jalais,

Vu la délibération 2019/28 adhérent la commune de Nuillé le Jalais à l'ATESART

Vu le CGCT, notamment ses articles L 1531.1, L 1522.1, L 1524.5, L.1524-6
Vu le code du Commerce

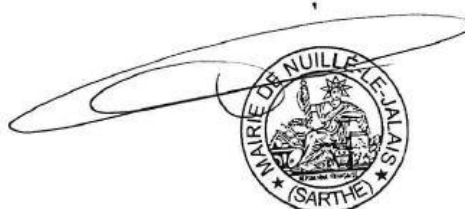
Vu les statuts de la SPL *Agence des Territoires de la Sarthe* et le Règlement Intérieur de la société approuvés et signés par les actionnaires fondateurs de la société,

Considérant qu'il convient de procéder à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant,

Le conseil municipal décide de nommer :

- Désigne Monsieur BUREAU Joël afin de représenter la commune au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'administration de la SPL, en tant que titulaire
- Monsieur Bruno Cophignon en tant que suppléant

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLE LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/36

Objet de la délibération
Référent Défense

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Référent Défense

Le Conseil municipal doit désigner un membre du Conseil Municipal qui sera correspondant défense.

Ce correspondant sera l'interlocuteur pour la défense.

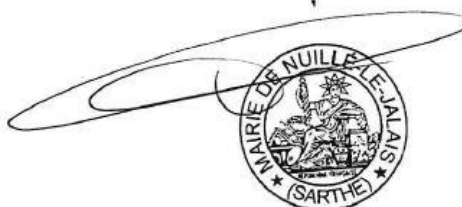
Il sera le premier relais d'information et de renseignement entre les administrés, les jeunes et le ministère de la défense.

Messieurs Cophignon Bruno et Vilfour Vianney se portent candidats.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de nommer :
Monsieur Cophignon Bruno en tant que titulaire et Monsieur Vilfour Vianney en tant que suppléant.

L'ensemble des missions seront effectuées conjointement par les deux candidats.

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de **NUILLÉ LE JALAIS**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/37

Objet de la délibération
Référent Tempête

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlene, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Référent Tempête

Madame le maire indique qu'il convient de nommer deux référents tempête qui seront un lien entre la commune et la cellule de crise E.R.D.F.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

Le Conseil Municipal à l'unanimité, nomme :

- M TELLIER Roland 15 rue de Bel air Nuillé le Jalais né le 22/05/1952 en tant que Titulaire
- M BUREAU Joël 4 rue du Rougerai 72370 Nuillé le Jalais né le 08/08/1952 en tant que Suppléant

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de NUILLE LE JALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/38

Objet de la délibération
Référent sécurité routière

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE

Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlene, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

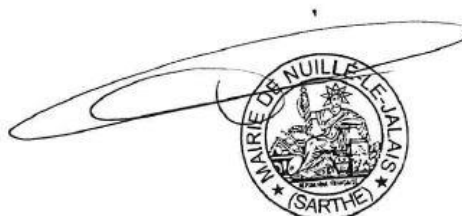
Objet de la délibération : Référent sécurité routière

Le conseil municipal doit procéder à la désignation d'un référent sécurité routière son rôle consiste à faire le relais entre le service de l'état et la collectivité locale, de veiller à la diffusion des informations relative à la sécurité routière,

Le conseil Municipal décide à l'unanimité :

- M BUREAU Joël 4 rue du Rougerai 72370 Nuillé le Jalais né le 08/08/1952 en tant que référent titulaire sécurité routière
- M TELLIER Roland 15 rue de Bel air Nuillé le Jalais né le 22/05/1952 en tant que référent suppléant sécurité routière

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





République Française
Département SARTHE
Commune de NUILLE LE JALAIS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/39

Objet de la délibération
Commission Commerce "Jalaisien"

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Commission Commerce "Jalaisien"

Vu la recherche de gérant pour le commerce "le Jalaisien",
Considérant la nécessité de faire revivre le commerce Madame le Maire décide de mettre en place une commission temporaire
Après délibération il est décidé :

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

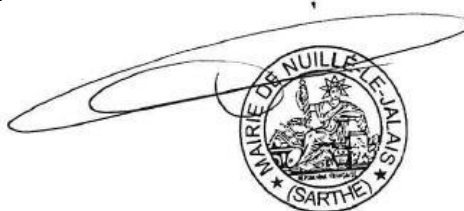
de nommer en tant que référents :

- Mme Ozan
- Mme Normand

de nommer en tant que membres :

- Mr Cophignon Bruno
- Mme Virginie Paux,
- Mme Virginie Guilmain,
- Mr Pierre Lévêque
- Mme Charlène Berthoud

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/40

Objet de la délibération
Commission Cheminement Piéton

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Commission Cheminement Piéton

Vu le projet du cheminement piéton
Vu le premier devis d'ATESART

Considérant la nécessité revoir l'intégralité du projet pour diminuer l'ensemble des coûts.

Madame le Maire décide de mettre en place une commission temporaire

Après délibération il est décidé :

de nommer en tant que référent :
- Mme Ozan Claudine

de nommer en tant que membres :
- Mme Adeline Normand
- Mr Tellier Roland
- Mr Ozan David
- Mr Bureau Joël
- Mr Vilfour Vianney

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN





DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 31/03/2026

Référence
2026/41

Objet de la délibération
Vente de Parcelle Commune - Chéron

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	12	15

Date de la convocation

Date d'affichage

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en PREFECTURE DE LA
SARTHE
Le :

Et

Publication ou notification du :

L' an 2026 et le 31 Mars à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Mairie sous la présidence de OZAN Claudine, Maire

Présents : Mme OZAN Claudine, Maire, Mmes : BERTHOUD Charlène, BRUNEAU Valérie, GUILMAIN Virginie, NORMAND Adeline, PAUX Virginie, MM : BUREAU Joël, COPHIGNON Bruno, DUSSART Alexandre, LEVEQUE Pierre, OZAN DAVID, TELLIER Roland

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BEUFILS Lalao à M. TELLIER Roland, DEROUINEAU Isabelle à Mme BRUNEAU Valérie, M. VILFOUR Vianney à M. COPHIGNON Bruno

A été nommée secrétaire : M. OZAN DAVID

Objet de la délibération : Vente de Parcelle Commune - Chéron

Vu la configuration actuelle au lieu-dit "la Basse Logerie" chemin n'aboutissant pas,
Vu la proposition d'achat de Mr et Mme Chéron,
Vu le plan de bornage effectué par le cabinet Barbier,
Considérant que le terrain n'apporte rien à la commune,

Après la présentation du nouveau plan de bornage,

Mme le Maire propose à l'assemblée de vendre la parcelle à l'euro symbolique :
- B 1147 de 01 a 06 à Mr et Mme Chéron

après délibération, l'assemblée décide à l'unanimité,
- de vendre la parcelle B 1147 de 01 a 06 à l'€ symbolique
- d'autoriser Mme le Maire à signer les documents relatifs à ce dossier

Pour copie conforme :
Le Maire
Claudine OZAN

